

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION  
DU COMITE SYNDICAL**

**N° 2024/02**

**Objet : « Animation du Projet Agro Environnemental et Climatique Chartreuse sur le périmètre Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération n° BS-2022/04 du Bureau Syndical du 23/05/2022 autorisant le Président à signer tout document relatif à la démarche du nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique porté par le Parc,

**DECIDE**

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Animation du Projet Agro Environnemental et Climatique Chartreuse sur le périmètre Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** » est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais d'expertises agricoles et environnementales	38 850 €	AERMC	29 750 €
Animation et coordination PNRC	3 650 €	Autofinancement PNRC	12 750 €
<b>Total</b>	<b>42 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>42 500 €</b>

Article 2 :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est sollicitée en vue du financement de cette opération d'animation, permettant de mettre en œuvre la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques sur le périmètre qu'elle finance.

Copie adressée :

- Au Préfet de l'Isère
- Au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse  
Le 06/02/2024  
Pour copie conforme  
Le Président  
Dominique ESCARON

